

# Tous les emballages dans une colonne unique

## Le tri devient plus simple

Depuis le **1er janvier 2026**, **les papiers et les emballages recyclables doivent être déposés dans une colonne unique**. Cette évolution remplace l'ancienne organisation qui distinguait une colonne pour les papiers et une autre pour les emballages.

## Une évolution en lien avec le futur centre de tri

Cette simplification du geste de tri s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du service public de gestion des déchets et **anticipe l'ouverture du futur centre de tri interdépartemental de Masseube**, prévue pour **mars 2026**. Ce nouvel équipement permettra d'optimiser le tri des papiers et des emballages recyclables.

# Tous les emballages

en plastique, métal, carton  
et les papiers

## PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON



## EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS



## EMBALLAGES EN PLASTIQUE



## LES BONS RÉFLEXES DU TRI

- **Bien vider** les emballages  
(inutile de les laver)
- **Bien séparer** les emballages  
(ne pas les emboîter)
- **Les jeter en vrac**  
(ne pas les enfermer dans un sac)

